

## Service du greffe

### AVIS PUBLIC

#### **Vente de gré à gré Article 28 1)1.0.1 L.C.V.**

Est par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Waterloo, conformément à l'article 28 1) 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* que la Ville a autorisé l'aliénation des biens suivants, de la façon, en faveur des personnes et au prix indiqué ci-dessous :

Wacker Neuson WL32 2018  
À : Acheteur 38194 d'Encan RB  
Pour un montant de 37 000 \$

Ford F-550 XL 2008  
À : Acheteur 47310 d'Encan RB  
Pour un montant de 17 500 \$

DONNÉ A WATERLOO, ce 19 mars 2026

Jessica Tanguay, greffière